

Décision Générale colonial

Décision n° n°40 Nominations dans les Ordres coloniaux

n°40

Ministère ACTES DU POUVOIR CENTRAL	Date de publication 6 décembre 1922
Numéro JO n° 319 du 30/06/1923	Date du numéro 30 juin 1923

TEXTE INTÉGRAL

Par décision du 6 décembre 1922, “patron du Nichan el Anouar : Ali Roble, sous-patron de fre classe ; Audoua Hared, patron de 2° classe ; Beuh Roble, okhal; Bourhane Inda, agent de renseignements: Liban Erey, sergent de police ; Ismael Mi, agent des douanes : Issa Mohamed, interprète,